où le ministre ne juge pas à propos d'intervenir. (Oh ! — Réclamations générales.)

M. Buffet demande la parole. (Mouvement d'attention.)

C'est peut-être la première fois, dans les annales parlementaires, qu'un ministre décline la responsabilité des actes d'un fonctionnaire public. (Très bien ! très bien !)

Il s'agit de savoir si les intérêts des malades ne sont pas compromis. C'est là un intérêt sacré, qu'on n'a pas assez respecté. Après avoir chassé les religieuses de l'enseignement, on veut expulser des hôpitaux qui les desservent aujourd'hui.

Pour défendre cette belle cause, il faudrait une autre voix que la mienne; il faudrait la voix du grand poète, notre collègue : qu'il viennent défendre ici les sœurs de charité comme il l'a fait lors de la discussion de la loi de 1850.

M. Victor Hugo, après avoir attaqué dans cette loi l'introduction des évêques dans le conseil supérieur, M. Victor Hugo disait : « Vous parlez de l'enseignement religieux, suprême, devant lequel il faut se prosterner, le voici : C'est la sœur de charité. Ce sont les Frères de la Merci qui délivrent les esclaves, c'est Vincent de Paul qui servait les forçats, c'est l'évêque de Marseille apportant des consolations aux pestiférés, c'est l'archevêque de Paris contemplant le faubourg Saint-Antoine et élevant sa croix sur la guerre civile. »

En effet, continue M. Buffet, c'est là l'enseignement religieux devant lequel il faut se proterner, et c'est cet enseignement que vous voulez chasser des écoles et de nos hôpitaux.

J'espère que notre éminent collègue viendra ici les défendre.

Votre dessein est de chasser les sœurs des hôpitaux; mais il faudra nous déclarer les motifs de cette mesure. et ce que vous avez à leur reprocher.

Comment ! si une sœur dit à un malade qui s'emporte et qui blasphème : « Mon ami, vous avez tort de blasphémer », vous trouverez cette conduite blamable et vous expulserez la religieuse !

Vous avez supprimé cette prière du soir. Des sœurs ont demandé : « Mais pourrons-nous faire le signe de la croix ?. » Il leur a été répondu : « Oui, pourvu qu'on ne vous vole pas ! » (Vives exclamations, longue interruption.)

M. Hérold, à la tribune et d'une voix presque éteinte. — Si je connaissais un administrateur qui eût répondu ainsi que vient de le dire l'honorable M. Buffet, je l'aurais révoqué. Mais ce fait est controuvé. (Réclamations générales.)

M. Paris recommande au Sénat l'ordre du jour déposé par M. Buffet. Ce qu'il a pour lui de fort grave dans cette affaire, c'est la déclaration du directeur de l'Assistance publique au conseil municipal ; il a dit qu'il fallait supprimer les sœurs lentement, mais sûrement.

Pourquoi lentement ? Parce qu'on n'a pas le personnel nécessaire pour les soins des malades. Le Sénat ne doit pas dire comme ce personnage fameux : « Je m'en lave les mains. »

Il ne veut pas se faire, par son silence, le complice de mesures aussi odieuses. Il votera non l'ordre du jour pur et simple, mais l'ordre du jour déposé par M. Lambert Sainte-Croix. (Approbation. — Agitation sur tous les bancs).

M. le président. — Il y a une demande de scrutin sur l'ordre du jour pur et simple.

On y procède. Voici le résultat :

Nombre de votants,	258
Majorité absolue,	126
Pour	111
Contre	139

Le Sénat n'a pas adopté. (Mouvement à gauche.)

M. le président. — Je donne lecture de l'ordre du jour motivé.

« Le Sénat, convaincu que l'Assistance publique de Paris ne saurait sans compromettre les intérêts qui lui sont confiés se priver des services rendus par les sœurs dans ces établissements charitables, passe à l'ordre du jour.

Il y a également une demande de scrutin sur cet ordre du jour.

On y procède et en voici le dépouillement :

Nombre des votants,	258
Majorité absolue,	130
Pour,	147
Contre,	111

Le Sénat adopte l'ordre du jour de M. Lambert Sainte-Croix et de ses collègues. (Mouvement aux bancs de gauche.)

Le Sénat décide ensuite qu'il se réunira jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Service télégraphique particulier)

Séance du 30 mai

Présidence de M. PHILIPPOTEAUX.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Après l'adoption de divers projets d'intérêt local, M. Talandier dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi garantissant à tous les citoyens (excepté les indignes et les incapables) l'exercice de leurs droits électoraux.

M. Guchard adresse au ministre des travaux publics une question au sujet des travaux exécutés au palais des Tuileries.

Le projet de loi sur la police sanitaire des animaux est adopté avec l'amendement présenté par M. Lorois.

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de résolution de M. Barodet et un grand nombre de ses collègues, ayant pour but la révision de la Constitution.

M. Barodet demande l'ajournement. Cette proposition est repoussée par 273 voix contre 203.

(M Gambetta quitte la salle.)

M. Barodet rappelle les circonstances dans lesquelles fut nommée l'assemblée de 1871 qui fit la Constitution. L'assemblée n'avait pour unique mandat que de résoudre la question de paix ou de guerre et n'avait aucune mission Constituante. M. le duc de Bisaccia interrompt en disant : Vous savez bien que l'ennemi était pour la République.

M. Barodet constate que c'est la minorité qui vota la Constitution dont il critique les clauses qu'il estime contraires aux principes républicains. Mais il n'entrera pas dans les détails, il aurait trop à faire.

M. Barodet n'insiste pas sur la nécessité de la révision qu'il croit démontrée.

Reste la question d'opportunité.

L'orateur rappelle la discussion qui a eu lieu à l'Assemblée législative où M. Grévy disait que la révision serait possible quand les entreprises monarchistes seraient plus menaçantes.

Or, aujourd'hui, les entreprises monarchistes sont dans la Constitution.

Il ajoute que le pays subit la Constitution comme un poids. (Interruptions.)

M. Barodet, poursuivant, dit que le Sénat peut encore réparer ses fautes en ratifiant la révision de la Constitution.

La Chambre fera un brillant testament politique en révisant la Constitution.

M. Dreyfus dit qu'il remplit un devoir en déclarant qu'il lui est impossible de s'associer à la prise en considération de la proposition de M. Barodet.

Il convient de regarder ici non l'origine, mais le résultat. Il croit le moment des élections inopportun pour soulever une question si importante.

MM. Lengle, Robert-Mitchell combattent l'irresponsabilité du chef de l'Etat.

M. Clémenceau demande le renvoi de la discussion à demain.

Cette motion est adoptée.

La séance est levée à 6 heures

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 30 mai 1881

Le discours de Cahors creuse un abîme entre M. Gambetta et la fraction radicale de son parti ; mais s'il coupe en deux la majorité actuelle, c'est pour rendre complètement homogène celle de la future Chambre. Il sème pour récolter. Tous ceux qui désirent figurer sur les listes du maître, savent d'avance à quoi ils s'engagent. Le terrain électoral devant être d'une part la révision, de l'autre le maintien de la Constitution, M. Gambetta a le droit de traiter ses adversaires, quels qu'ils soient de révolutionnaires, et à ce titre son succès auprès des masses est assuré.

Les partisans de la révision, du moins ceux qui, à la Chambre, se sont, en signant la proposition Barodet, engagés dans cette voie sans aucun prestige personnel, vont se trouver bien embarrassés. Abandonnés à leurs propres forces, ils devront verser dans l'intransigeance ou faire bande à part sous l'étiquette de parti Barodet.

C'est là une dure extrémité et combien d'entre eux se fussent arrangés de façon à ne pas la subir, s'ils avaient pu connaître trois semaines plus tôt l'arrière-pensée de M. Gambetta ?

Mais si l'on est furieux ou déconcerté à l'extrême gauche et dans l'union républicaine, la satisfaction déborde chez la gauche républicaine et le centre gauche. Ce qu'il y a de curieux aujourd'hui, c'est que ceux qui ont voté pour le scrutin de liste et qui alors se montraient certains de leur réélection, appréhendent pour la plupart de ne pas être renommés par suite de leurs tendances révisionnistes, tandis que leurs adversaires du 19 mai, qui ne comptaient pas figurer sur les listes de M. Gambetta, ont repris courage à cause de leur opposition à tout changement constitutionnel.

Dans les conditions nouvelles faites au parti républicain, le ministère actuel peut certainement présider aux élections, attendu que tous les membres sans exception, signeraient des deux mains les déclarations anti-révisionnistes du discours de Cahors.

Cependant on fait observer, dans les groupes parlementaires, qu'un peu plus d'autorité de sa part ne nuirait pas dans la circonstance. Le caractère du cabinet nettement déterminé lors de son avènement, par la nomination de M. Jules Ferry à la présidence du conseil, est avant tout et surtout pédagogique et anti-clérical. Est-ce bien là ce qui convient à la situation présente ? On en doute généralement, même au Luxembourg, et l'on ne serait que médiocrement étonné si, après le vote du budget, des modifications considérables se produisaient au sein du ministère. Pourtant, on ne suppose pas que M. Constans doive être remplacé à l'intérieur.

D'autre part, étant données les opinions ouvertement révisionistes du conseil municipal, il n'apparaît pas que M. Gambetta doive se sentir exempt de difficultés du côté des Tuileries, et l'on présume qu'il voudra se précautionner en conséquence. Sera-ce en maintenant à la préfecture de police M. Andrieux ou en le sacrifiant ? L'alternative paraît d'autant plus embarrassante que même en livrant la préfecture de police au conseil municipal, le futur premier ministre ne pourra jamais compter sur l'influence électorale ni sur un concours quelconque des membres de cette assemblée.

En somme, le coup de théâtre de Cahors, comme l'appelle M. Clémenceau, rapproché du discours prononcé samedi par M. Jules Ferry pour l'exonération militaires des séminaristes et de notre attitude diplomatique vis-à-vis de l'Allemagne, est considéré dans le monde des affaires comme une preuve que nos gouvernants ont compris la nécessité, afin d'obtenir de bonnes élections, d'avoir dans leur jeu, non seulement la paix constitutionnelle et la paix religieuse, mais encore la paix extérieure.

Certes on ne saurait que les féliciter de cette résolution. Cependant, l'on trouve que pour être tout à fait rassurés et répondre encore davantage aux vœux du pays, ils devraient également lui donner satisfaction non-seulement par des dégrèvements dont l'agriculture pourrait profiter, mais encore par des stipulations de tarifs, dont notre industrie bénéficierait à la suite de l'application des nouveaux traités de commerce. Malheureusement, il ne paraît guère que ces désiderata soient en voie d'accomplissement.

M. Gambetta, en parlant hier, au concours régional de Cahors, s'est contenté de faire miroiter les dégrèvements devant son auditoire, absolument comme s'ils devaient être l'apanage d'une seule classe de citoyens. Singulière façon de prêcher la paix publique et l'égalité de tous en présence de l'impôt ! En tous cas, l'orateur a mentioné, d'une façon si vague, l'époque où satisfaction pourrait être donnée sur ce point aux agriculteurs républicains, que ceux-ci feront bien de ne pas trop y compter.

Quant aux tarifs douaniers, l'opportunisme, personne ne l'ignore, ayant pour habitude de subordonner les affaires à la politique, il y a chance que l'arrangement avec Tunis ne pèse d'un grand poids dans la balance vis-à-vis de l'Italie, comme vis-à-vis de l'Angleterre.

Il y a eu, hier, près de 3,000 abstentions dans le neuvième arrondissement. Elles proviennent pour la plus grande partie des conservateurs, puisqu'en réunissant les voix de M. Anatole de la Forge et de son concurrent républicain, M. Paul Dubois, on reconnaît que 11,277 électeurs républicains ont pris part au scrutin, alors qu'au 16 décembre 1877, M. Emile de Girardin, qui n'avait pour concurrent que M. Daguin, conservateur, n'avait rallié que 11,076 suffrages.

La défaite de M. Hervé est donc des plus honorables; et pour me servir des termes de son adresse de remerciment à ceux qui ont voté pour lui, il y a tout lieu d'espérer que, tôt ou tard, les conservateurs qui n'avaient donné en 1877 que 1,634 voix à M. Daguin, tandis qu'ils en ont accordé 4,250 au candidat de l'ordre, sauront tout-à-fait prendre leur revanche dans le neuvième arrondissement.

Le résultat, du reste, est piteux pour les radicaux, dont le candidat, M. Paul Dubois, n'a obtenu que 2,079 voix. Il est vrai qu'ils pourraient revendiquer le succès de M. Duvivier à Rouen, si l'*Intransigeant* ne prenait d'avance le soin de s'en attribuer tout le mérite en constatant que, dans toute la presse parisienne, c'est lui seul qui a défendu cette candidature.

NOUVELLES MILITAIRES

L'armée est inondée de circulaires et de notes ministérielles, à propos de tout et même de rien ; il y a cependant des chefs de corps à quielles ne suffisent pas, qui trouvent toujours moyen de faire exécuter les ordres donnés d'une façon autre que celle qui se présente tout naturellement à l'esprit, et auxquels il faut une nouvelle circulaire spécifiant bien tous les cas particuliers. Ainsi, voilà les chaleurs revenues, c'est le moment de mettre le pantalon de treillis ; eh bien ! après tout ce qui a été dit et rebâché sur une question aussi élémentaire, tout le monde n'est pas encore fixé sur la façon d'appliquer la mesure qui a introduit le pantalon de treillis dans l'infanterie.

Il y a des esprits, rétrécis par la routine, pour qui une pareille innovation constitue une véritable révolution, et qui éprouvent absolument le besoin de faire des restrictions. Nous connaissons un colonel qui interdit le port du pantalon de treillis aux officiers montés de son régiment, alors que dans la cavalerie les officiers le portent.

Le Ministre a défendu le port de la culotte blanche dans les bottes, parce que c'est la grande tenue de généraux ; il faut vraiment chercher la petite bête pour en conclure que les officiers d'infanterie montée ne doivent pas porter le pantalon de treillis. Allons, il va falloir une nouvelle note ministérielle ; mais ce qui nous inquiète, c'est que, toutes les notes et circulaires étant généralement conçues de telle façon qu'on est beaucoup moins fixé après qu'avant, nous sommes sûrs qu'une note à ce sujet fournira encore à quelques colonels l'occasion d'interdire le pantalon de treillis à une autre catégorie d'officiers.

Bulletin Economique

Le traité franco-anglais

On nous écrit de Londres 30 mai :

« La commission chargée de négocier le traité de commerce avec la France s'est réunier ce matin au *Foreignoffice*. Elle tiendra quatre séances par semaine. M. Austin Lee a été nommé secrétaire de la commission. »

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Voici les votes des sénateurs du département du Nord dans le scrutin sur l'ordre du jour motivé, signé de MM. Lambert de Sainte Croix et Paris qui était ainsi conçu :

» Le Sénat, convaincu que l'Assistance » publique de Paris ne saurait, sans » compromettre les intérêts qui lui sont » confiés, se priver des services rendus » par les sœurs de tout ordre dans ses » établissements charitables, passe à » l'ordre du jour. »

Ont voté pour : MM. Corne, Kolb-Bernard, Massiet du Biest, Pajot, Théry, Wallon.

Ont voté contre : MM. Dutilleul, Faidherbe, Fournier, Merlin et Testelin.

Le Sénat a adopté cet ordre du jour.

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple dans le vote avait eu lieu auparavant, les sénateurs du département du Nord avaient voté en sens contraire.

L'ordre du jour pur et simple a été repoussé.

Le 8e bureau a nommé, hier, M. Merlin, sénateur du Nord, membre de la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet la création par l'Etat d'une école normale destinée à préparer des professeurs-femmes pour les écoles secondaires de jeunes filles.

Un autre représentant du Nord, M. Wallon a été désigné par le 4e bureau pour faire partie de la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative aux modifications à introduire dans la loi électorale.

MM. les vicaires capitulaires viennent d'adresser aux membres du clergé la circulaire suivante :

Cambrai, le 27 mai 1881.

Monsieur le Curé,

Pour que les prières commandées ne soient pas trop multipliées, nous avons pris les dispositions suivantes :

On cessera de dire les oraisons *Spiritu Sancto* à partir du 1er juin. On cessera aussi le chant du *Veni Creator* à la Messe et au Salut des dimanches et fêtes.

Les oraisons commandées pour le Pape ne seront pas reprises jusqu'à nouvel ordre. Cependant on continuera de chanter, au Salut des dimanches et fêtes, le *Sub tuum præsidium*, avec le verset *Oremus pro Pontifice*, etc., et l'oraison *Ecclesiæ tuæ*.

C'est à partir de la prise de possession du Siège que le nom de Monseigneur l'Archevêque devra être dit au Canon de la Messe.

Nous ferons connaître ultérieurement le jour de la prise de possession et de l'arrivée de Sa Grandeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Curé, l'assurance de notre affectueux dévouement.

Les Vicaires Généraux Capitulaires :

† Henri MONNIER, *Evêque de Lydda*.
Adrien VALLÉE.
Cyrille-Jean-Baptiste DESTOMBES.

M. Guillaut, capitaine-trésorier dans la garde républicaine, est nommé chef d'escadron commandant la compagnie de gendarmerie du Nord, en remplacement de M. le chef d'escadron Duflos, admis à la retraite.

Voici la liste des sauveteurs du Nord qui ont reçu des récompenses et dont nous avons parlé hier.

Au pilote Lion, de Dunkerque, pour son héroïque conduite lors du naufrage de l'*Adriatic*, une médaille d'or.

Médailles d'argent : à MM. Bernardy, musicien au 43e de ligne.

Desreumaux, de Marquette.

Victor Delerue, garçon de bureau à la mairie de Lille.

Henri Treffel.

Mullier, employé au chemin de fer du Nord, pour son courage et son dévouement à l'incendie de la rue du Vieux-Faubourg, à Lille. M. Mullier vient de recevoir du ministère de l'intérieur, une médaille d'or de 2e classe pour d'autres faits plus récents qui désignent tout naturellement M. Mullier comme un des principaux lauréats de l'année prochaine.

Prix du Conseil général. — MM. Eugène Charet, marin à Dunkerque : nombreux sauvetages.

Léon Labanbie, médecin à Lille, membre du Conseil d'administration.

François Huysman, marin à Dunkerque. Nombreux sauvetages.

Jean Delannoy, pilote à Calais. Nombreux sauvetages.

Médaille de la ville de Lille. — Charles Treffel, entrepreneur de transports à Lille, porte-étendard, membre du Conseil d'administration. 17 sauvetages.

Prix de la Société. — Médaille d'or : Auguste Bogaërt, sapeur-pompier, à Calais.

Antoine Deman, chef en 1er des pilotes à Dunkerque.

Jacques Bommelaere, pilotte à Dunkerque.

Jules Dufour, entrepreneur, à Dunkerque.

Félix Planque, écluser, à Marchiennes. Nombreux actes de courage et de dévouement.

Médaille de vermeil : Charles Dusautoir, capitaine aux sapeurs-pompiers de Lille, vice-président de la Société.

Médaille d'argent : Antoine Delcuvellerie, directeur d'assurances à Valenciennes. Henri Dufrêne, garde canal à Armentières. Henri Ryaldre, entrepreneur de peinture et vitrerie à Lille. Pierre Letourneur, marin à Dunkerque. Joseph Noedts, capitaine du remorquage à Dunkerque. Louis Noedts, aspirant pilote à Dunkerque. Antoine Ficquet, pilote à Dunkerque. Henri Wens, marin à Dunkerque. Alfred Baillez, batelier à Marchiennes. Clotaire Leuridan, à Sailly-lez-Lannoy. Gustave Forêt, à Lille.

Médailles de bronze : Henri Pétillon, commerçant à Armentières. Pierre Wadoux, maître au cabotage à Gravelines. Henri Lechevalier, commerçant à Béthune. Arthur Planque, sergent aux Sapeurs-Pompiers de Lille. Emile Paris, sergent-fourrier aux Sapeurs-Pompiers, de Lille.

Mentions honorables : Victor Druez, négociant à Lille. Charles Delbrouck, employé à Lille. Jean-Baptiste Duvillers, boulanger à Lille.

Le public a fait une ovation chaleureuse au jeune Horré, âgé de 8 ans 1/2, qui, il y a quelque temps, a sauvé au péril de sa vie, l'un de ses camarades qui se noyait dans la rivière du *Petit Paté*, à Saint-Maurice.

A 6 heures du soir, un banquet qui comptait plus de 200 convives, a eu lieu à l'hôtel des Sapeurs-Pompiers.

Au dessert, plusieurs toast ont été portés.

La société des agriculteurs du Nord tiendra sa réunion mensuelle au Grand-Hôtel de Lille, le mercredi 1er juin prochain, à onze heures et demie du matin.

Ordre du jour : 1° M. Trannin. — Examen du projet de loi sur les boissons au point de vue agricole. — 2° M. Telliez. — Compte-rendu du concours de chevaux de trait et du concours hippique de Lille. — 3° M. G. Dubar. — Le Grand Canal du Nord sur Paris. — 4° M. Deleporte-Bayart. — Les animaux reproducteurs au concours régional agricole d'Alger en avril 1881. — 5° M. Ladureau. — Compte-rendu de la section d'agronomie au concours d'Alger. — 6° M. Chieus père. — Etude comparative de la reproduction chevaline en Algérie et dans le Nord de la France. — 7° M. Telliez. — Compte-rendu des travaux de la commission pour l'amélioration de la culture de la betterave. — 8° Affaires diverses.

L'acte de dévouement que nous allons signaler a été accompli hier, vers sept heures du soir, par M. Adolphe Ypersielle, ouvrier tisserand.

Plusieurs enfants jouaient sur les bords du canal de Roubaix entre l'écluse et le pont de Calvaire. Ils couraient et l'un d'eux, Henri Leblond, âgé de 6 ans, ayant mal calculé son élan, ne put s'arrêter à temps et tomba à l'eau. Ses petits camarades se mirent aussitôt à pousser des cris désespérés, M. Ypersielle se trouvait sur la rive opposée. Il traversa aussitôt la passerelle et, se débarrassant de sa capote, se jeta résolument à l'eau. Deux minutes plus tard, l'enfant était déposé sain et sauf sur le talus.

Nous signalons à qui de droit la conduite de ce courageux citoyen.

On nous informe de Wattrelos qu'un bien déplorable accident est survenu hier après-midi, au hameau du Crétinier

Un jeune garçon, âgé de six ans et demi, a été renversé par la voiture d'un boulanger de Roubaix. Les roues lui passèrent sur le ventre.

L'enfant fut relevé n'ayant aucune blessure apparente et l'on put, un instant, espérer que l'accident n'aurait pas de suites graves ; mais quelques heures plus tard, le pauvre petit succombait par suite de la rupture d'un vaisseau.

Une rixe a eu lieu, dans la nuit de dimanche, au *Faubourg* de Roncq, sur la grand'route de Lille à Menin.

Pendant la lutte, un des combattants, Charles-Louis Verfaille, d'Halluin s'est servi d'un couteau dont il a frappé son adversaire à plusieurs reprises. Une des blessures, profonde de six centimètres, est mortelle ; le poumon a été perforé.

Le Parquet de Lille est descendu hier à Roncq et a commencé une enquête à la suite de laquelle Verfaille a été arrêté.

Le blessé se nomme Bruno Loysse. Il est à toute extrémité et n'a pu que très-difficilement répondre aux questions du juge d'instruction.

La chronique des incendies :

Un commencement d'incendie s'est déclaré, ce matin, à cinq heures, dans le magasin de M. Louis Leman, menuisier, rue de l'Alma. Le feu, que l'on croit avoir été allumé par des étincelles tombées d'une cheminée non bouchée, a été promptement éteint.

Les pertes, couvertes par une assurance à la Cie l'*Europe*, s'élèvent à 100 francs.

La veille, un feu de cheminée avait aussi éclaté, rue Saint-Georges, chez M. Jules B..., Quelques poignées de sel, jetées dans le poêle, ont eu raison de ce commencement d'incendie.

Un vol a été commis, la nuit dernière, chez M. Lepers, débitant de tabac à l'Epeule. Après avoir dépavé une partie du trottoir, les voleurs ont enlevé la grille d'un soupirail et ont pénétré dans la cave. Leur but était certainement d'arriver jusqu'à l'intérieur de la maison, car on a découvert leurs traces sur l'escalier qui conduit de la cave à la cuisine. Par bonheur, la porte était fermée. Essayer de l'enfoncer, eût été s'exposer à éveiller le débitant, c'est pourquoi les voleurs jugèrent prudent de battre en retraite.

En gens pratiques qui n'aiment pas à se déranger inutilement, ils ont enlevé, avant de s'éloigner. 6 bouteilles de champagne, 15 paquets de tabac fin et 1 paquet de tabac en rouleau.

Dimanche 29 courant, la société *La Concorde* de Wattrelos a donné son tir annuel à la perche. Malgré le temps malsain, 129 tireurs entrèrent en lice.

Voici le nom des vainqueurs :

1er prix, 150 fr., M. Messiens de Warcoing ; 2e, 100 fr., Deké de Roubaix ; 3e, 100 fr., Mahieu Honoré ; 4e, 50 fr., Vanetighem de Templeuve ; 5e, 50 fr., Delreux de Leers (France) ; 6e, 25 fr., Cardon de Roubaix ; 7e, 25 fr., Paulus de Roubaix.

Il y a environ cinq semaines, un fabricant de la rue de la Fosse-aux-Chênes, renvoyait à un de ses ouvriers, Lebreck, de Leers, une chaîne-laine de 135 mètres dont il devait se servir pour la fabrication de trois pièces de 45 mètres chacune. Vendredi dernier, Lebreck rapporta deux pièces de tissus et le matériel qui lui avait été prêté, avertit son patron que la chaîne était terminée et se fit remettre son livret par le contre-maître.

Mais il était à peine parti que l'on s'aperçut que deux pièces seulement, au lieu de trois, avaient été rendues : 45 mètres de chaîne restaient donc en possession du tisserand. Deux employés du tissage, MM. Clays et Roward, prirent aussitôt le chemin de Leers et se présentèrent chez Lebreck.

Celui-ci était absent. Les deux employés exposèrent à sa femme le but de leur visite, mais Mme Lebreck jura l'étonnement et jura ses grands dieux que pas un écheveau de laine ni de coton ne se trouvait chez elle.

Cependant, sur ces entrefaites, la femme du tisserand sortit de chez elle et pendant son absence, les enfants, admoinitement questionnés, déclarèrent à MM. Clays et Roward que la chaîne réclamée se trouvait au grenier, cachée dans une paillasse. Ceux-ci montèrent aussitôt à l'endroit indiqué et, y découvrirent l'objet de leurs recherches.

La chaîne a été déposée chez M. le maire de Leers et Lebreck comparaîtra prochainement devant le tribunal correctionnel de Lille, pour répondre de ce détournement.

Cette après-midi, vers 5 heures, une voiture chargée de carreaux en ciment, descendait la Grand'Place et se dirigeait vers la rue Neuve. Au moment où la locomotive des tramways suivie de deux voitures, remontait vers la Grand'Place

Le conducteur ne put arrêter son cheval par suite de la pente assez raide qui existe à l'entrée de la rue Neuve, et le brancard alla frapper l'une des vitres de la seconde voiture et causa un dommage assez considérable à la cloison.

Fort heureusement, une dame qui se trouvait à proximité de la glace a pu se retirer à temps pour éviter d'en recevoir les éclats.

Tous se borne donc à des dégâts matériels.

Grand rassemblement, hier soir, sur la place de la Fosse-aux-Chênes, où se pressaient plus de 300 personnes. Une jeune femme s'y livrait à des extravagances et s'obstinait à ne pas se laisser conduire chez elle. Renseignements pris, cette femme serait, depuis huit jours, frappée de folie.

Elle a dû être, aujourd'hui visitée d'office par un médecin.

Un employé des contributions indirectes a remis, hier matin, entre les mains d'un agent de police, un jeune frauduleux qu'il venait de surprendre, rue de Lille, vendant des allumettes chimique de provenance belge.

Ce frauduleux se nomme Joseph Vardivel. Il a été conduit au dépôt de sûreté.

Un habitant de la rue du Plat, à Lille, nommé Prudent Couteau, avait installé, dimanche dernier, un jeu de hasard, dans une des rues de Tourcoing. Un gendarme est passé par là, qui a confisqué le jeu et dressé procès-verbal contre Couteau.

Voici les noms des vainqueurs du concours international d'escrime :

Concours des maîtres. — 1er prix. La médaille d'or, M. Franc, 1er maître au 16e bataillon de chasseurs à pied.

2e, Médaille de vermeil grand module, M. Gatineau, 1er maître au 8e bataillon de chasseurs à pied, à Amiens.

3e, Médaille d'argent grand module, M. Uthury, 1er maître au 84e de ligne à Avesnes.

4e, Médaille d'argent grand module, M. Maré, 1ed maître au 3e dragons à Compiègne.

5e, Médaille d'argent petit module, M. de Kergieter, ex-premier maître aux lanciers belges.

6e, Médaille offerte par M. Meunier, directeur d'assurances, à M. Mayer, 1er maître au 1er escadron du train des équipages à Lille.

Concours des Amateurs et des Prévôts.

1er prix, médaille de vermeil grand module, M. Prudent, caporal prévôt au 73e de ligne, à Béthune.

2e prix, médaille d'argent grand module, M. Allard, prévôt au 16e chasseurs à pied à Lille.

3e prix, médaille d'argent grand module, M. Uson, prévôt au 1er escadron du train, à Lille

4e prix, médaille d'argent petit module, M. Osvald, prévôt au 16e chasseurs à pied, à Lille.

5e prix, une paire de fleurets d'honneur, M. Roger, prévôt d'armes au 43e de ligne, à Lille.

Ce très intéressant concours, qui avait attiré une nombreuse foule d'amateurs, s'est terminé par un brillant assaut entre MM. Diot, professeur de gymnastique à la Société l'*Ancienne*, et M. Franc, du 16e bataillon de chasseurs.

Dimanche soir, un soldat du 19e chasseurs à cheval a été conduit au poste de la Grand'Place pour avoir dégainé et fendu l'oreille et la joue à un individu avec lequel il aurait eu une altercation rue des Etaques.

Les individus dont les noms suivent, expulsés de France par arrêté préfectoral, ont été conduits ce matin, à la frontière belge :

Victor Decat, Constant Gogebeur, Louis Hellin, Joseph Spaerreck, Marie Tilleul, Eugène Vermère.

Voici les principales questions traitées au Conseil municipal de Tourcoing (séance du 25 mai).

Le Conseil municipal :

Reçoit avis, à titre de renseignement donné par l'administration, de la démission de MM. Devémy et L. Delahaye, de leurs fonctions d'administrateurs du Bureau de Bienfaisance. Ces deux sièges sont à la nomination de M. le Préfet ;

Donne acte au Maire de sa communication d'une pétition signalant l'insalubrité des forts Frénoy et Baest ;

Emet un avis défavorable aux *essais* de traction à vapeur des tramways sur la route excessivement fréquentée reliant les deux villes ;

Renvoie à la Commission militaire le travail à préparer en exécution de la loi du 2 mai 1877, pour le logement et le cantonnement des troupes ;

Accorde des demi-bourses communales à deux jeunes sourds-muets ;

Renvoie à l'examen de la Commission des finances — une demande de dégrèvement d'une portion de loyer par un receveur d'octroi — une demande de la concession du chauffage et de l'éclairage, introduite par le bouvier de l'abattoir ; — la question du refus de paiement de la redevance due à la ville par le concessionnaire de l'enlèvement des vidanges ;

Renvoie à l'examen de la Commission des halles et marchés : la demande de dégrèvement de 3 mois de loyer, formée par les marchands occupeurs de boutiques aux Halles ; — une demande d'un certain nombre de ces marchands pour solliciter la suppression des marchés aux denrées alimentaire sur la voie publique les dimanches, lundis et jeudis ;

Accorde deux bourses communales d'externat à l'école primaire élémentaire de l'institution de Saint-Michel ;

Renvoie à la Commission de la voirie : la proposition d'un particulier pour installer un borne postale à ses frais, en *face de sa demeure* ; — l'examen de l'avis à proposer au conseil au sujet de modification à la ligne n°6 des tramways (rue de la Gare, Dervaux et de Guisnes);

Emet un avis favorable à l'aliénation par les hospices, d'un terrain compris pour l'établissement d'une ligne ferrée ;

Renvoie à la Commission spéciale (MM. Rasson, Glorieux, Leduc, Marafin, Wattel et Dehaene) l'examen de la question du transfert dans un établissement communal des services des postes et télégraphes.

— Calais. — On vient de faire l'essai d'un entretien par voie téléphonique entre Douvres et Calais : on s'est servi du câble, dont plusieurs fils restèrent cependant réservés au service télégraphique. On a parfaitement réussi : on entendait clairement et on distinguait très bien les voix de ceux qui parlaient. L'inventeur de l'appareil téléphonique dont on s'est servi à cette occasion déclare que l'entretien téléphonique entre Londres et New-York peut parfaitement se faire par voie de câble transatlantique.

— Voici exactement la situation, à ce jour, de l'entreprise de percement du tunnel de la Manche :

Les recherches poursuivies par la Société d'études au capital de deux millions de francs ont donné de bons résultats. Les couches de craie explorées en France se sont retrouvées exactement conformes à celles que l'on constatait en Angleterre.

On a maintenant découvert, à une profondeur convenable, une couche de craie imperméable d'une épaisseur de trente mètres, dans laquelle il semble possible de faire cheminer le tunnel. Il ne reste d'inquiétude à cet égard qu'à la rencontre du grand banc de sable qui se trouve situé à une grande distance à peu près égale entre les deux pays.

On va creuser une petite galerie de chaque côté du détroit jusqu'à 100 ou 150 mètres du rivage. Cette opération délicate en l'absence des machines puissantes que l'on ne pourra commander que si la Société de construction est formée, absorbera les années 1881 et 1882.

A la fin de 1882, si les choses marchent toujours bien, la grande Société serait constituée. On espère qu'avec les perfectionnements apportés dans la construction des machines perforantes, il serait possible d'exécuter huit à dix mètres par jour de chaque côté.

Dans ces conditions, le tunnel pourrait être construit en cinq ou six ans et terminé, par conséquent, vers 1888.

— Boulogne-sur-Mer. — Par autre décret inséré à l'*Officiel* d'aujourd'hui, M. Hurst Pierre-Guillaume-Napoléon, courtier interprète et conducteur de navires à Boulogne-sur-Mer, a été autorisé à interpréter la langue italienne.

— Flines-lez-Raches. — Le conseil municipal de Flines-lez-Râches a procédé dimanche à l'élection du maire et de deux adjoints. M. Lepelmel a été nommé maire et M. Coulmont-Dubrulle, adjoint.

— Béthune. — Hier matin, on a retiré du canal d'Aire à La Bassée, près du pont d'Avelettes, le corps du sieur François Salingue, maraîcher, demeurant à Béthune, faubourg de Caterives. Mardi dernier, le sieur Salingue avait conduit à Aire un bateau chargé de charbons. Son cheval avait été trouvé sur la berge du canal et depuis il n'avait pas reparu. La mort du sieur Salingue paraît purement accidentelle.

— Hénin-Liétard. — Vendredi vers minuit, le feu a éclaté dans la toiture en chaume d'une grange au sieur Louis Leroy, débitant à Hénin-Liétard. Malgré les plus prompts secours, les flammes ont gagné celle d'une grange voisine à M. Louis Vened, tanneur, et les deux bâtiments ont été réduits en cendres.

La perte totale est de 6,300 francs: Cause inconnue.

— Saint-Pol. — Il y a quelques jours, immédiatement après un exercice à feu que venait de faire un détachement du 110e de ligne, de la garnison de Dunkerque, un incendie éclata dans une remise appartenant à M. Charles Morel, jardinier, et la réduisit en cendres, ainsi que divers instruments agricoles. Pertes 600 fr.

On croit que le feu a été communiqué par la bourre d'une cartouche.

— Aire-sur-la-Lys. — Nous apprenons la révocation de M. Tabar, économe des hospices d'Aire qui est remplacé par un ancien instituteur à Enquin.

Ainsi se constitue, dit le *Pas-de-Calais*, cette haineuse persécution qui s'acharne sur les catholiques. Aller à la messe est aujourd'hui une cause de proscription ! Un homme est privé de la fonction qui le faisait vivre, sans raison sur le vote d'une minorité approuvé par la signature du préfet Bihourd.

« L'ancien instituteur public » offre, paraît-il, toutes garanties désirables à Marianne.

Cette révocation imméritée et cette nomination inattendue ont révolté toutes les âmes honnêtes.

Etat-Civil de Roubaix

Déclarations de naissances du 29 mai. — Coralie Inglebert, boulevard Voltaire, maison Delplanque. — Angèle Leroeye, rue Blanchemaille, cour Joye, 3. — Blanche Roger, rue de l'Epeule, cour Gros, 2. — Louis Deldicque, rue de Lannoy, maisons Desprez. — Henri Delecclase, rue de Tourcoing, 142. — Camille Vandevoorde, rue des Longues Haies, 41. — Eugénie Chrétien, rue de Flandre, 25. — Alfred Vanleynseele, rue de la Balance, 32. — Marie Beleyn, rue Turgot, cour Goupil, 4. — Arthur Dumery, rue Jean Baert, 9. — Georges Debendere rue de Flandre, 54. — Flore Deleu, rue St-Antoine, fort Bayart, 23. — Juliette Meulders, ruelle Delcroix, maisons Tiberghien.

Déclarations de décès du 29 mai. — Paul Jorion, 6 mois, rue de l'Hommelet, 118. — François Gydé, 8 ans, rue d'Italie, cour Debouver. — Rosalie Pessé, 2 ans, rue du Grand-Chemin, cour Cocu, 9.

Publications de mariages du 22 mai. — Victor Hotterbecq, 41 ans, mécanicien, et Joséphine Bergo, 36 ans, mén